



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr

Cagnotte le 03 juillet 2024

Madame la Préfète des Landes
24 rue Victor Hugo
40021 Mont de Marsan Cédex

Transmission électronique : pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr

Objet : PC04015723X0018 du 14 08 2023 sur zone ZNIEFF HABITAT contigüe à ZONE NATURA 2000 impactée
Demande de contrôle de légalité

Madame la Préfète,

Vos services doivent savoir qu'un permis de construire PC04015722X0022 du 07 11 2022 a été accordé sur une ZONE NATURA 2000 Zone Humide de l'ancien Étang de LIT ET MIXE" (zone spéciale de conservation FR 7200 715). Or, cette Zone est contigüe à une ZONE ZNIEFF TYPE II).

La SEPANSO vient d'être informée que désormais c'est la ZONE ZNIEFF TYPE II contigüe à la ZONE NATURA 2000 qui serait impactée par le permis de construire PC04015723X0018 du 14 08 2023 !!!!

Une ZNIEFF est « un secteur du territoire national pour lequel les experts scientifiques ont identifié des éléments remarquables du patrimoine naturel » (SFF, 19821 ; MAURIN & RICHARD, 19902). Il s'agit ici d'une ZNIEFF de type II « grands ensembles naturels (massifs forestiers, vallées, plateau, estuaire...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes ». Cette circulaire fait référence aux définitions du document « Instructions à l'usage du formulaire « Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Faunistique, Floristique (formulaire S.F.F. n° 305, juin 1982)1 » les ZNIEFF de type II sont des espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours.

A l'heure actuelle, il est absolument nécessaire, face aux graves problèmes liés au réchauffement climatique, de protéger les zones humides qui sont des réservoirs de vie non seulement pour la faune et la flore qui s'y développent mais aussi pour l'homme. Au regard de cet enjeu vital, ce dernier a le devoir d'être acteur de sa préservation.

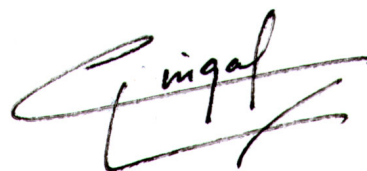
Cependant, pour des intérêts économiques, on fait fi de la Règlementation Française et Européenne et on construit allègrement, sur ces réservoirs écologiques, sans compensation, alors qu'elle est due en cas de destruction de zone NATURA 2000...

Et comme cela ne suffit pas, on continue à saccager la zone humide de l'ancien étang de Lit Et Mixe en s'attaquant à la parcelle contigüe ZNIEFF HABITAT TYPE II ...

A quoi cela sert-il de créer ces instruments de contrôle et de préservation si les maires accordent des permis de construire dessus.

Nous comptons sur l'État pour éviter encore une fois le saccage de notre territoire et de rétablir le droit sur cette zone. Nous demandons donc un contrôle de légalité de manière à préserver le site avant qu'il ne soit détruit par l'activité humaine.

En vous remerciant pour les réponses que vous apporterez à ce courrier, veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr

[Copie à DREAL](#)



PERMIS DE CONSTRUIRE
CONSTRUCTION OU TRAVAUX

N° PERMIS : PC 040 157 23X 0018

EN DATE DU : 14/08/2023

BÉNÉFICIAIRE(S) : PREOTTO C & Lorraine

NATURE DES TRAVAUX ET/OU AMÉNAGEMENTS : MAISON D'HABITATION

SUPERFICIE HORS ŒUVRE NETTE AUTORISÉE : 138,34 m²

HAUTEUR DE LA/DES CONSTRUCTION(S) : 5,48 m

SURFACE DES BÂTIMENTS À DÉMOLIR : / m²

SUPERFICIE DU TERRAIN : 2400 m²

POINT.P

VOTRE RÉUSSITE COMMENCE ICI

NOM DE L'ARCHITECTE : /

LE DOSSIER PEUT ÊTRE CONSULTÉ À LA MAIRIE DE (VILLE ET ADRESSE) : 40190 LIT & MIXE.

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

